

BL ASSUR

Récapitulatif Mutuelle et Prévoyance CCN ÉCLAT Animation (IDCC 1518)

Nos tarifs

Type de couverture	Tarif indicatif	Détail
Mutuelle santé	À partir de 45 €/mois	22,50€ employeur + 22,50€ salarié
Prévoyance non-cadres	À partir de 1,14%	Du salaire brut TA+TB
Prévoyance cadres	À partir de 1,50%	De la tranche A (100% employeur)

* Tarifs variables selon effectif, âge moyen et historique de sinistralité

Les avantages BL ASSUR

- 100% conforme CCN ÉCLAT 1518
- 0€ de frais de courtage
- +30 offres partenaires comparées
- Résiliation ancien contrat prise en charge
- CE offert pour les nouveaux clients
- Gestion complète du contrat A à Z
- Accompagnement mise en conformité
- Rédaction DUE et notice incluse

Garanties santé minimales conventionnelles

Hospitalisation

Poste	Garantie
Honoraires médicaux/chirurgicaux OPTAM	170% BR
Honoraires médicaux/chirurgicaux NON OPTAM	150% BR
Séjour (conventionné et non conventionné)	100% BR
Forfait journalier hospitalier	100% FR
Forfait journalier psychiatrique	100% FR
Chambre particulière	1% PMSS/jour (≈40€)
Lit accompagnant enfant < 12 ans	0,5% PMSS/jour
Maternité OPTAM	170% BR
Transport	100% BR

Soins courants

Poste	Garantie
Consultations généralistes OPTAM	120% BR
Consultations spécialistes OPTAM	170% BR
Consultations généralistes NON OPTAM	100% BR
Consultations spécialistes NON OPTAM	150% BR
Analyses	100% BR
Radiologie	100% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR
Actes techniques médicaux OPTAM	120% BR

Dentaire et Optique

Poste	Garantie
Soins dentaires	100% BR
Couronnes dents visibles	275% BR (3/an max)
Couronnes dents non visibles	200% BR (3/an max)
Inlays / Onlays	125% BR
Orthodontie remboursée	200% BR
Implantologie	8% PMSS/acte (max 2/3 ans)
Verres simples	40€/verre
Verres complexes	90€/verre
Verres très complexes/multifocaux	150€/verre
Monture adulte / enfant	80€ / 60€
Lentilles acceptées SS	100% BR + 3% PMSS
Chirurgie optique	10% PMSS/œil

Médecines douces et prévention

Poste	Garantie
Ostéopathie, chiropractie, acupuncture, éthiopathie	25€/séance (2/an)
Psychologue	25€/séance (2/an)
Psychomotricité / Ergothérapie	25€/séance (2/an)
Pédicure / Podologue	25€/séance (2/an)
Diététique et nutrition	25€/séance (2/an)
Sevrage tabagique	1,5% PMSS/an (≈60€)
Vaccins (grippe, voyageurs)	1,5% PMSS/an (≈60€)

BL ASSUR - Récapitulatif CCN ÉCLAT (suite)

Garanties prévoyance NON-CADRES

Garantie	Couverture
Capital décès toutes causes	100% du salaire de référence (TA ou TB)
Invalidité Absolue et Définitive (IAD)	100% du capital décès (versé par anticipation)
Allocation obsèques (salarié ou conjoint)	2 000€
Rente éducation < 17 ans	12% du salaire de référence
Rente éducation 18-25 ans	15% du salaire de référence
Majoration orphelin de père et mère	Doublement de la rente (100%)
Rente enfant handicapé non autonome	15% viagère (handicap avant 21 ans)
Rente enfant handicapé autonome	350€/mois viagère
Maintien de salaire (≥ 6 mois ancienneté)	100% pendant 87 jours (carence 3j)
Maintien AT/MP (sans ancienneté)	100% pendant 180 jours (sans carence)
Franchise régime prévoyance	90 jours (continue ou discontinue)
Indemnités journalières (après franchise)	79% du salaire brut TA+TB (sous déduction SS)
Invalidité 1ère catégorie	50,4% du salaire brut (sous déduction SS)
Invalidité 2ème catégorie	84% du salaire brut (sous déduction SS)
Invalidité 3ème catégorie	84% + capital décès par anticipation
Invalidité AT/MP ($\geq 66\%$)	84% du salaire brut (sous déduction SS)

Garanties prévoyance CADRES (principales différences)

Garantie	Couverture cadres
Capital décès	300% TA + 100% TB
IAD	100% du capital décès (versé par anticipation)
Allocation obsèques	2 000€
Rente éducation	Identique aux non-cadres
Indemnités journalières (après franchise 90j)	87% du salaire brut TA+TB
Invalidité	Identique aux non-cadres
Cotisation employeur	1,50% minimum de la TA (100% employeur)

Action sociale obligatoire (2% de la cotisation)

La CCN ÉCLAT prévoit des actions de solidarité financées par une contribution de 2% de la cotisation :

Action	Détail
Soutien psychologique	Pour les salariés et les entreprises
Formation PSC1	Premiers secours (Protection Civile)
Aide ALD	1 000€ pour salarié atteint d'une Affection Longue Durée exonérante
Aide aidants familiaux	1 000€ pour prise en charge conjoint/parent dépendant

Informations complémentaires

Élément	Information

Portabilité	12 mois maximum après rupture du contrat
Répartition santé	50% employeur / 50% salarié minimum
Salaire de référence prévoyance	Salaire brut des 12 derniers mois (plafonné 4 PASS)
Ancienneté requise santé	Aucune
Ancienneté requise prévoyance	Aucune (6 mois pour maintien de salaire)
Organismes recommandés	Umanens et AG2R La Mondiale

Contactez-nous pour un devis personnalisé

- 01 86 90 08 99
- www.bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise/
- Buchelay (78 - Yvelines) - Intervention France entière

BL ASSUR - Courtier en assurances - ORIAS 17 003 326

Document non contractuel - Les garanties détaillées figurent dans les conditions générales et particulières du contrat.